# PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

## Notre patrimoine a de l'avenir

### COMPTE-RENDU

#### REUNION DE BUREAU

# Mardi 9 avril 2024

Le mardi 9 avril 2024, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 3 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

#### Assistaient en distanciel:

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré

#### Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à M. Jackie PASSET

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Christine FAUQUET

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à M. François LAFOURCADE

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie BEILLARD

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

#### Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire



#### Assistaient également :

M. Philippe DUBARRY, vice-président commission « Education au territoire » du Parc.

Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie ».

#### Excusés:

M. Gilles ROUSSILLAT, vice-président de la commission « Agriculture et Ecodéveloppement du Parc ».

M. Philippe BEAUVILLAIN, vice-président de la commission « finances » du Parc

M. Christophe CAROL, Sous-préfet de Saumur ;

#### 1. Questions et informations diverses :

En attente de l'atteinte du quorum, Mme Sophie TUBIANA propose de modifier l'ordre du jour pour aborder les questions diverses. Un point est ajouté : la démission de M. Paul OPREA du conseil municipal de Loire-Authion.

#### Démission de M. Paul OPREA – Loire-Authion

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau de la démission de M. Paul OPREA du conseil municipal de Loire-Authion, information reçue par courrier. M. OPREA était délégué au Parc par sa commune et membre du Bureau depuis les dernières élections municipales. Mme Sophie TUBIANA rappelle son implication et son assiduité en début de mandat. Elle regrette effectivement cette démission qui entraine, par voie de conséquence, sa démission du Comité syndical et du Bureau. Elle informe les membres que son siège en Bureau doit être maintenant remplacé. Elle n'a pas d'information quant à une éventuelle candidature du nouveau délégué de Loire-Authion à cette fonction.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, précise que la commune va effectivement devoir délibérer pour désigner un nouveau délégué au Parc. Pour le Parc, les élus devront élire un nouveau délégué au prochain Comité syndical.

Mme Sophie TUBIANA conclut en indiquant qu'un courrier de remerciement va être envoyé à M. OPREA au nom des élus pour le remercier de son action au Parc.

#### Fonds vert 2025 : avancée de l'élaboration des demandes de subvention

Mme Sophie TUBIANA rappelle que, pour les années 2023-2024, des demandes de subventions ont été déposées au Fonds Vert pour notamment pallier les carences et les difficultés que nous avons concernant l'utilisation des Fonds européens (FEDER/FEADER).

#### [Arrivée de M. LAFOURCADE]

Ces demandes ont été acceptées et ont un avantage majeur par rapport aux autres dispositifs, car elles permettent de disposer de 50% d'acompte à la notification des subventions. Le Parc propose de déposer de nouvelles demandes pour 2025-2027 dans la continuité des actions engagées en 2023-2024 pour consolider les postes créés et valoriser les postes existants dans les services biodiversité et tourisme qui ne sont pas financés par ailleurs. Dans ce cadre, le Parc est en cours de réflexion pour élaborer sa stratégie foncière. Une réunion sur ce sujet est programmée le 18 avril.

Les prochaines demandes de subventions pourraient porter sur l'évolution des postes « Territoires engagés pour la Nature » en raison de la baisse des financements des Régions sur ces dispositifs. Les scénarios envisagent l'évolution des postes TEN vers des postes d'appui aux communes pour la restauration de milieux naturels. De plus, de nouvelles demandes se font jour pour la mise en place potentielle d'Atlas de biodiversité communale à La-Ménitré, Mazé-Million, Beaufort-en-Anjou et sur des communes Saumuroises. Enfin, le

Parc pourrait, dans ce cadre, mettre en place des plans communaux de gestion des haies et lancer une campagne de plantation d'arbres isolés. Sur ce dernier sujet, de nombreux acteurs sont aujourd'hui mobilisés sur ce sujet. Mme TUBIANA insiste sur la nécessaire articulation des politiques publiques à trouver sur le sujet des haies.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU, Directrice adjointe, détaille les financements possibles. Elle indique que le Fonds Vert pourrait permettre de nous dispenser d'utiliser des fonds européens pour financer nos actions de gestion des RNR de Joreau et Taligny. Un premier accord de principe a été trouvé avec la DREAL Pays de Loire qui instruit les dossiers sur le volet « aires protégées ». Concernant la restauration des corridors écologiques, c'est l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui instruit les dossiers. Et L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) instruit les demandes concernant les Atlas de biodiversité communale.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU rappelle que le Fonds Vert finance à hauteur de 80 % les actions. Le Parc est aujourd'hui en train de négocier des co-financements potentiels avec les Régions (RNR/Contrat de Parc), les Départements (ENS) et les EPCI/communes.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU rappelle le calendrier d'élaboration de ces demandes de subventions :

Projets « Aires protégées » et « Corridors écologiques » :

- 18 avril : bi-commissions « Biodiversité et Urbanisme-cadre de vie »
- Avril-mai : ajustements des dossiers de subvention avec les communes concernées et les co-financeurs (Départements, Régions)
- 16 mai : finalisation avec la DREAL, l'Agence de l'eau et la DDT 49
- Mi-mai : dépôt des demandes de subvention

Projets « Atlas de la Biodiversité Communale » :

- La Ménitré, Mazé-Million et Beaufort en Anjou : Avril-août : élaboration de la candidature, dépôt en septembre
- CASVL : Avril-juin : identification de communes intéressées
- Automne : élaboration de la candidature, dépôt début 2025

Sur le sujet des Atlas de la Biodiversité Communale, Mme Sophie TUBIANA invite tous les membres du Bureau à la réunion de clôture de l'ABC de Fontevraud-Montsoreau le 22 avril à 18h au fover Yves Duteil.

#### Délégation de la Présidente : Avis

#### ✓ Avis Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA-EnR) :

Avis favorable sans réserve : Avrillé-les-Ponceaux / Beaumont-en-Véron / Chinon / Faye-la-Vineuse / Langeais / L'Ile-Bouchard / Marçay / Richelieu / Saint-Germain-sur-Vienne / Villandry

Avis favorable avec réserves ou recommandations : Chouzé-sur-Loire / Cinais / Huismes / La Roche-Clermault

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Déléguée de Faye-la-Vineuse s'étonne de l'avis favorable sans réserve rendu sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dans sa commune. À sa connaissance, elle n'a pas défini de zones d'accélération.

M. Michel MATTEI, Chef du service éco-développement, explique que le tableau présenté en séance est un résumé trop synthétique des avis qui ne différencie pas les communes qui ne se sont pas positionnées sur le sujet d'avec les communes dont les zonages de soulève pas de remarques.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO souligne qu'une commune qui ne s'est pas positionnée n'a pas à apparaître dans la rubrique « avis favorable ».

M. Michel MATTEI répond que la commune de Faye-la-Vineuse a délibéré pour indiquer qu'elle ne souhaitait pas définir de zone d'accélération. Dans la présentation faite en séance,

.....

le résumé fait l'amalgame entre les deux catégories, mais dans le tableau de suivi détaillé au Parc, les avis sont bien différenciés.

M. Thibaut MEURGEY propose que le tableau détaillé de suivi des avis soit envoyé aux membres du Bureau avec le compte-rendu de la séance (cf. tableau en annexe du présent compte-rendu).

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande si d'autres communes n'ont pas souhaité définir de zones d'accélération ?

- M. Michel MATTEI indique que la commune de Candes-Saint-Martin a délibéré dans ce sens.
- M. François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, souhaite avoir confirmation qu'une commune peut ne pas définir de zone d'accélération des ENR.

Mme Sophie TUBIANA répond positivement en ajoutant qu'une commune peut même délibérer contre la création de zones d'accélération ENR.

M. Thibaut MEURGEY précise que cela n'empêche pas la création d'un équipement sur la commune, seulement leur déploiement accéléré en vertu de la loi du 10 mars 2023. Ces délibérations ne sont qu'une première étape. Si le Préfet estime que le nombre de zones définies est insuffisant, il peut demander aux communes de redélibérer sur ce sujet pour augmenter la surface de ces zones.

Mme Christine FAUQUET, Conseillère régionale et Maire de Saint-Règle, indique que, même si sa commune est hors-Parc, elle n'a pas défini de zone d'accélération, car un projet de création d'un parc photovoltaïque de huit hectares est déjà en cours. La délibération ne peut pas prendre en compte les projets en cours.

✓ Construction d'un bâtiment de stockage agricole équipé de panneaux photovoltaïques à Montreuil-Bellay : Avis favorable avec recommandations compte tenu de l'extrême sensibilité du site comportant plusieurs zonages à caractères environnementaux, dont la zone Natura 2000, mais sans espèces protégées à proximité immédiate.

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Étant absente, Mme TUBIANA s'abstient sur ce vote. Les membres du Bureau à la majorité valident le compte-rendu du Bureau du 6 février 2024.

Monsieur François LAFOURCADE est désigné Secrétaire de séance.

# 2. Renaturation des villes et villages : conventions de partenariat avec les communes de Bourgueil, Brossay, Faye-la-Vineuse et Vivy

Mme Sophie TUBIANA revient sur les deux modalités d'accompagnement proposées par le Parc avec, dans un premier cas, les communes ayant un projet d'aménagement prêt à être engagé ou en cours d'étude et mettant en œuvre de la concertation et dans un deuxième cas les communes souhaitant avoir une approche globale s'appuyant sur des petits chantiers démonstratifs et n'ayant pas constitué de groupe de concertation.

Les communes de Louresse-Rochemenier, Faye-la-Vineuse et Vivy sont dans le premier cas et Beaufort-en-Anjou, Brossay, Continvoir et Saint-Germain-sur-Vienne sont dans le deuxième.

Les communes signataires des conventions s'engagent à :

- présider les COPIL communaux :
- prendre en charge l'assurance liée au prêt de l'exposition (communes du cas B) ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des chantiers expérimentaux ;

- communiquer sur le projet en citant le Parc, le Fonds Vert et l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- mobiliser les compétences en interne du Parc ;
- verser une rétribution financière au Parc, d'une hauteur maximale de 1 750 € correspondant au temps d'intervention des agents mobilisés en sus du temps d'ingénierie financée par le Fonds vert (expertise urbaniste durable, paysagère et concertation).

De son côté, le Parc s'engage à :

- assurer l'animation générale du projet ;
- animer les COPIL communaux :
- accompagner la commune tout au long du processus :
- accompagner la commune dans le bon déroulement des chantiers expérimentaux avec l'appui d'un prestataire paysager ;
- livrer le Plan guide communal
- aider les communes à élaborer les demandes de subvention liées à la réalisation de projets paysagers ou d'aménagement ;
- animer un groupe de travail partageant les retours d'expériences et enseignements des projets.

M. Jean-Marie GENNETEAU, Délégué de l'Île-Bouchard, indique qu'il porte le pouvoir de M. Benoit BARANGER et s'interroge s'il doit se déporter de ce vote.

Mme Sophie TUBIANA indique que sur le vote concernant la convention, il n'y a pas de raison qu'il se déporte. En revanche, concernant l'attribution des marchés, il est souhaitable que M. GENNETEAU s'abstienne au nom de M. BARANGER.

#### Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Brossay, Bourgueil, Faye-la-Vineuse et Vivy;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

# 3. Renaturation des villes et villages : Attribution du marché

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau que, malgré un montant du marché inférieur eu seuil légal des 220 000 €, le Parc a souhaité engager une procédure exemplaire et proche de celle nécessaire pour des montants plus élevés.

- M. Michel MATTEI présente la nature du marché à bon de commande qui a été utilisé pour cet appel d'offres. Ce n'est pas une forme très courante pour des prestations d'études, mais elle a été nécessaire pour deux raisons :
- 1- Toutes les communes n'étaient pas connues au lancement du marché. Il est à noter que, contrairement à ce qui a été indiqué précédemment, Saint-Germain-sur-Vienne vient de décaler sa participation à 2025. Il nous faut donc trouver une nouvelle commune candidate en Indre-et-Loire pour 2024.
- 2- La méthode proposée s'appuyant sur une concertation locale renforcée, il était nécessaire que le groupe de concertation local dispose d'un vrai pouvoir de décision sur le déroulement de l'étude. Le recours aux bons de commande permettra au Parc d'intégrer des éléments issus de la concertation en cours de projet.

Le marché a été découpé en deux lots : le premier sur une prestation d'analyse « écopaysagère » pour accompagner la rédaction de plans-guides et le deuxième sur une prestation de concertation pour garantir la bonne tenue et restitution des échanges au moment de la formulation des propositions.

Mme Juliette QUINAULT, Chargée de mission Renaturation des Villes et Villages, présente le calendrier du marché.

#### Sur le lot n°1 « analyse éco-paysagère » :

Le marché a été mis en ligne le 13 février 2024, les candidats ayant jusqu'au 7 mars pour déposer leurs offres. Pendant cette période, des échanges ont eu lieu avec les candidats pour préciser les offres. 12 questions ont été posées et ont permis les ajustements des Bordereaux de prix unitaires (BPU), du Détail quantitatif estimatif (DQE) et du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

6 plis ont été reçus, aucune offre n'a été éliminée, mais 4 offres comprenaient des irrégularités qui ont été rectifiées. L'analyse des candidatures et des offres s'est basée sur la valeur technique (offres conformes au cahier des charges, suspicion de variantes) et les prix (interprétation de DQE divers donc comparaison difficile)

Du 7 au 13 février, le Parc a analysé les offres et a invité les candidats à négocier. Ce temps a aussi permis de régulariser un certain nombre de candidatures. Les échanges ont porté sur :

- le déroulement des entretiens "désir de paysage" avec les habitants ;
- la participation à la réalisation de l'exposition du diagnostic par le groupe de concertation :
- les objectifs et le calibrage des esquisses de travaux en mission complémentaire ;
- la relation au titulaire du lot 2 et les modalités de coopération ;
- le calendrier et la capacité à mener des études et réunions simultanément dans plusieurs communes ;
- la clarification et l'ajustement du prix.

Le 27 mars, le Parc a réceptionné les offres négociées et a pu finaliser l'analyse des offres pour établir le rapport présenté en séance. Le premier critère de choix a comptabilisé la valeur technique des offres pour 60 points de la note (qualité de l'équipe dédiée 15 points, cohérence entre les moyens et la méthodologie proposée pour les cas d'exemples 25 points et qualité rédactionnelle et graphique 20 points). Le deuxième critère de choix a comptabilisé le tarif appliqué pour 40 points.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau que, pour le lot n°1, l'attributaire du marché est l'entreprise « Atelier d'Écologie Paysagère et Environnementale GINGKO » pour 96 400 € HT. Le hasard veut que cette entreprise soit basée sur une commune du Parc à La-Ménitré.

M. Jackie PASSET, Délégué de La-Ménitré, indique connaître cette entreprise qui intervient sur la France entière sur des questions d'aménagement du territoire. Sa création date d'une vingtaine d'années, elle a depuis été reprise et est installée dans un bâtiment de la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

M. Michel MATTEI indique que leur localisation a dû permettre au bureau d'étude de resserrer ses tarifs, notamment sur les frais de déplacement.

Mme Juliette QUINAULT précise que, suite à l'analyse des critères, GINGKO est ressorti premier avec le meilleur rapport qualité/prix en arrivant 2<sup>e</sup> sur le critère technique et 2<sup>e</sup> sur le tarif.

#### Sur le lot n°2 « concertation »:

Le calendrier a suivi la même temporalité que le premier lot. 10 plis ont été reçus dont un hors délais et 9 offres comprenaient des irrégularités qui ont été rectifiées. À la suite d'une première analyse, 4 offres ont été sélectionnées et invitées à la négociation. Celle-ci s'est tenue le 21 mars et a détaillé :

- les modalités de prise en compte des éléments issus des phases préalables ;
- la relation au titulaire du lot 1 et les objectifs de coopération entre les deux lots :

- l'organisation et le déroulement des ateliers de concertation :
- le calendrier et la capacité à mener des études et réunions simultanément dans plusieurs communes.

Le 28 mars, le Parc a réceptionné les offres négociées et a pu finaliser l'analyse des offres sur les mêmes critères que le lot n°1 pour établir le rapport présenté en séance.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Bureau que, pour le lot n°2, l'attributaire du marché est l'entreprise « Fais La Ville » pour 46 300 € HT. Cette entreprise est basée en partie à Nantes.

M. François LAFOURCADE note que c'est le prix de la prestation qui fait une grande partie de la note.

Mme Juliette QUINAULT confirme, mais précise que la note technique de l'entreprise sélectionnée est très pertinente et que cette dernière a été très convaincante lors de l'entretien.

M. Michel MATTEI complète en précisant que les quatre entreprises ont présenté des dossiers techniques très intéressants. Toutes ont pu notamment répondre à l'un des critères importants du marché, à savoir la capacité à mobiliser en même temps plusieurs animateurs d'ateliers. Il explique que, dans la mesure où il s'agit d'un marché à bons de commande, il a été nécessaire de procéder à des simulations afin de vérifier que les commandes potentielles à maxima auprès des deux attributaires permettent de rester en deçà du seuil de 120 000 euros.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'analyse des offres ;
- ✓ attribuent l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande lot 1 \_ prestations éco-paysagères du marché 2024\_ETRENATUR à la SARL AEPE Gingko sise 66 rue du Roi René 49250 La Ménitré pour un montant minimum de commandes de 21 150 euros HT et un montant maximum de commandes de 98 600 euros HT;
- ✓ attribuent l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande lot 2 \_ concertation du marché 2024\_ETRENATUR à la SCOP ARL Fais la Ville sis 5 rue Emilio Castelar 75012 Paris pour un montant minimum de commandes de 16 800 euros HT et un montant maximum de commande de 55 200 euros HT ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer les actes d'engagement correspondants ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

## 4. Convention de coopération avec la commune de Brain-sur-Allonnes 2024-2025

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le Parc accompagne actuellement une quinzaine de communes afin de mener de projets de renaturation d'espaces publics en se référant à la carte présentée dans le diaporama. D'autres communes ont montré leur intérêt pour mener des projets de ce type en partenariat avec le Parc. Si le Fonds vert a permis en 2024 de recruter un agent dédié, Juliette QUINAULT, la poursuite du projet nécessitera de mobiliser des financements complémentaires pour répondre aux attentes du territoire. Pour mener ce type de projet dans la durée, le Parc ne pourra pas toujours se reposer sur le Fonds vert, qui est un financement conjoncturel.

Mme Sophie TUBIANA est très attachée à ces projets. Ils sont l'illustration de ce que peut et doit faire le Parc, c'est-à-dire être au service des communes. Elle incite les communes à solliciter le Parc et invite les agents à suivre de manière scrupuleuse ces projets. Elle

.....

souhaiterait qu'un temps de communication soit organisé dans une des communes concernées.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, constate une dynamique différente en Maine-et-Loire et souhaite en connaître les raisons.

M. Michel MATTEI explique qu'en Indre-et-Loire les moyens de conseil de l'ADAC et du CAUE sur la renaturation sont plus importants qu'en Maine-et-Loire. Il précise qu'une commune en Indre-et-Loire qui avait commencé à s'engager dans le projet n'a pas pu poursuivre la démarche pour des raisons de calendrier.

Mme Brigitte GUGLIELMI rappelle que le Maine-et-Loire dispose pourtant d'une ingénierie au service des communes.

M. Michel MATTEI constate qu'en Maine-et-Loire, pour des projets de ce type, les communes mobilisent volontiers le Parc. Il indique, au par ailleurs, que le CAUE du Maine-et-Loire souhaiterait recruter un paysagiste pour renforcer son ingénierie.

Mme Christique FAUQUET estime que l'ADAC et le CAUE apportent une aide à l'ingénierie précieuse pour les communes.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le Parc travaille les complémentarités d'intervention avec les CAUE et l'ADAC pour bien identifier les spécificités mutuelles et les complémentarités.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO confirme l'efficacité et la pertinence des accompagnements de l'ADAC et du CAUE. Elle estime de ce fait que les communes de l'Indre-et-Loire n'ont pas la nécessité, de ce point de vue, de mobiliser le Parc.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que l'accompagnement du Parc est très pluridisciplinaire. Le Parc accompagne en amont des écoles pour la définition des besoins en mobilisant les parents, les élèves et les personnels techniques et pédagogiques. Puis, soit via l'intervention de la paysagiste du Parc ou d'un prestataire, la commune bénéficie d'un accompagnement méthodologique pour renaturer sa cour d'école. Ce projet est une expression des compétences croisées que le Parc peut mobiliser, en complémentarité avec les savoir-faire des autres structures d'ingénierie du territoire. L'autre spécificité du Parc c'est sa capacité à suivre sur la durée un projet communal, là où les CAUE ou l'ADAC proposent plutôt un accompagnement en amont du projet.

Mme Sophie TUBIANA précise que le projet de la commune de Brain-sur-Allonnes mobilisera 18 journées d'intervention de la paysagiste du Parc, pour des travaux de renaturation de sa cour d'école prévus à l'été 2025. En contrepartie le Parc percevra 2 800 € de rétribution financière.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- √ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024-2025 avec la commune de Brain-sur-Allonnes annexé :
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

## 5. Partenariat CEN Pays de la Loire : Convention-cadre 2024-2027

M. Thibaut MEURGEY présente la convention-cadre avec le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire (CEN PDL). Il rappelle que le Parc réactive des démarches de conventionnement avec ses partenaires, dont les conservatoires.

Cette convention permet de lister les thématiques communes et notamment, en tant que structure référente en la matière, les projets relatifs à l'élaboration de la stratégie foncière du Parc. Le CEN PDL est également un partenaire régulier du Parc dans le domaine de la

connaissance naturaliste, avec la réalisation d'inventaires, la transmission et l'analyse de données.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- √ valident la convention-cadre entre pouvoirs adjudicateur ci-annexée entre le PNR LAT et le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire 2024-2027;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

# 6. Partenariat CEN Pays de la Loire : Convention technique et financière 2024

M. Thibaut MEURGEY présente la première convention technique et financière associée à la convention-cadre qui a fait l'objet de la précédente délibération. Cette convention concerne la réalisation d'inventaires sur les Réserves naturelles régionales de Joreau et de la Champagne de Méron, le site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » ou encore les sites pour lesquels le Parc réalise actuellement des diagnostics écologiques : les pelouses sèches et carrières des Vannes et de Douces à Doué-en-Anjou et Vaudelnay, les boisements thermophiles et pelouses des Quatre Chesnaux à Souzay-Champigny, la tourbière et étang des Loges » à Brain-sur-Allonnes et La-Breille-les-Pins ou encore le lac des Mousseaux à Rillé et Noyant-Villages. La réalisation de ces inventaires donnera lieu au versement d'une contrepartie financière d'un montant de 9 900 € financés par l'Agence de l'eau dans le cadre du Fonds vert 2023-2024.

Mme Sophie TUBIANA confirme l'importance de ce partenariat et la nécessité de renouveler et réaffirmer les partenariats avec les acteurs du territoire par des conventionnements, notamment pour apporter un cadre juridique à ces coopérations.

En réponse à la question de M. François LAFOURCADE, M. Thibaut MEURGEY et Mme Emmanuelle CRÉPEAU précisent que les inventaires seront réalisés suite à la signature de cette convention et que celle-ci permet également le transfert de données naturalistes du CEN PDL au Parc.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise que le Parc souhaite conventionner également avec le CEN Centre-Val de Loire, notamment dans la perspective du classement Ramsar.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention technique et financière relative au partage de données naturalistes et à la réalisation d'inventaires sur l'exercice annuel 2024-2025.
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

# 7. Collège des transitions : Bilan du programme TES III et Convention de partenariat pour le programme TES IV

Mme Kathleen PINEAU, chargée de mission transition et adaptation au changement climatique, présente le Collège des Transitions et le programme Transition Écologique et Sociétale (TES).

Dans un premier temps, elle présente le bilan du programme TES III. Elle explique que le Parc est impliqué aux côtés du Collège des Transitions depuis 2004. Ce collège est un espace

d'innovation partenariale créé pour accompagner l'accélération des transitions sur la région Pays de la Loire. Le projet est né de la volonté d'expérimenter de nouvelles articulations entre les initiatives qui émanent de la société civile sur les territoires et les politiques publiques locales. Une quarantaine d'acteurs régionaux composent aujourd'hui ce collège : des collectivités territoriales, des syndicats d'énergie, l'ADEME, le CNAM, le CEREMA, l'Agence de l'eau ou encore les Chambres d'agriculture.

Pour le Collège des Transitions, le principal défi auquel sont confrontés les territoires n'est pas celui de l'innovation technique, mais celui de la capacité opérationnelle à mener des coopérations. Le collège mène des expérimentations locales à l'échelle de la région, anime des cercles d'échanges entre acteurs et décideurs territoriaux et conçoit des formations et des supports pédagogiques.

Les travaux du collège sont basés sur trois hypothèses. Pour faire face aux défis climatique, environnemental économique, social ou démocratique, il faut faire évoluer les modes de vie, c'est-à-dire les actes quotidiens (alimentation, déplacement...). Ces pratiques, complexes à faire évoluer, sont déterminées par des paramètres tels que les caractéristiques des infrastructures, la réglementation, l'organisation sociale et économique, mais également tout ce qui est lié aux représentations et stéréotypes. La roue des modes de vie, qui reprend ces paramètres est un outil qui a été créé par le collège pour permettre aux acteurs, de manière opérationnelle, d'intégrer la question de l'évolution des modes de vie dès la conception des projets. La nécessité de la coopération est la seconde hypothèse sur laquelle le collège fonde ses travaux. Elle est associée à la question de l'échelle territoriale. La commune ou l'intercommunalité sont identifiées comme des échelles propices à la mise en œuvre de projets coopératifs, associant les acteurs publics et privés pour favoriser l'évolution des modes de vie.

En 2015, le collège rassemblait une dizaine de partenaires, aujourd'hui il est constitué d'une quarantaine de membres. La première approche du collège, fondée sur la notion de coopération territoriale, a permis la formulation des hypothèses précédemment présentées. En 2021, le programme TES III s'est concentré sur la notion de modes de vie avec l'objectif d'accélérer la démarche d'action-recherche en accompagnant davantage de territoires régionaux. En tant que membre du collège, le Parc a participé aux différentes instances, à savoir, le collège des acteurs ou des groupes de travail associés, moyennant le versement d'une contribution annuelle de 1 500 €.

Le collège identifie des leviers à activer pour réussir et accélérer des démarches de transition sur les territoires : la gouvernance partagée, la mise en récits, l'inclusivité, la coopération, l'apprentissage collectif, l'expérimentation, la réflexivité ou le leadership partagé. Autant de termes qui interrogent la capacité d'innovation des politiques publiques.

Le Parc a participé au groupe de travail dédié à la coopération entre les acteurs publics et la société civile pour les énergies renouvelables. Entre 2015 et 2019, le Parc a accompagné des collectifs de citoyens pour structurer des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Deux collectifs citoyens se sont constitués sur le territoire avec l'appui du Parc : énergie citoyenne en Rabelaisie en Indre-et-Loire sur un projet photovoltaïque et Peps en Maine-et-Loire sur un projet photovoltaïque sur le méthaniseur à Chacé et un projet éolien dans le douessin.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que l'accompagnement du Parc a permis la création du premier collectif citoyen d'énergie renouvelable en Région Centre-Val de Loire qui a abouti à la création de la première centrale photovoltaïque citoyenne régionale.

Mme Kathleen PINEAU indique que le Parc a missionné un cabinet d'avocats pour apporter du conseil juridique et fiscal aux collectifs sur les conditions de réussite du montage juridique de Sociétés par Action Simplifiée (SAS) citoyennes.

Dans le cadre du collège, le Parc a co-piloté le groupe « tiers lieux de transition ». Un tiers-lieu peut avoir des formes très différentes : une friche industrielle réhabilitée en espace culturel et abritant une conserverie alimentaire à Brain-sur-Allonnes, une ancienne caserne de pompiers reconvertie en espace de mutualisation de matériel de bricolage à Corné ou une ancienne école réhabilitée en café-librairie à Chênehutte.

Ce qui rassemble ces initiatives aux formes et services très divers c'est la création d'un espace de mutualisation et de convivialité qui participe à dynamiser un territoire rural en offrant des services de proximité disparus. Il s'agit ainsi de micro-espaces qui expérimentent concrètement la mise en place de modes de vie plus sobres et résilients.

Les travaux du collège ont permis de constater que les territoires n'ont pas nécessairement besoin d'une multitude de tiers-lieux pour porter des transitions, mais les tiers-lieux créent des conditions facilitantes pour initier, renforcer, accélérer les dynamiques de transition. Le collège a identifié les conditions nécessaires pour que ces tiers-lieux agissent sur les transitions des territoires : communauté d'acteurs, faire ensemble, réponse aux besoins de la population locale... Le Parc a contribué à la rédaction d'une note à ce sujet et à la conception d'un outil d'auto-analyse, le transitiomètre, qui permet aux tiers-lieux de mesurer les leviers de transition qu'ils activent ou qu'ils pourraient activer. Cet outil a été présenté à des partenaires du territoire lors d'une journée organisée par le réseau de tiers-lieux animé par le Parc, en novembre 2023 à Brain-sur-Allonnes.

Dans le cadre de ce groupe de travail animé par le Parc qui rassemble une vingtaine de tierslieux, 300 initiatives de transition ont été recensées et cartographiées, trois fiches retours d'expérience ont été rédigées et diffusées et une formation sur la gouvernance partagée a été organisée à laquelle trois tiers-lieux ont participé.

M. Thibaut MEURGEY précise que des traductions opérationnelles de cette notion de transition s'expriment aujourd'hui dans les collectivités. Par exemple, la Communauté de communes de Baugeois Vallée a nommé un directeur général adjoint à la transition avec un élu référent sur ces questions. Il s'agit ici d'un signe que cette notion bascule du champ de la recherche vers son application opérationnelle et permet aux collectivités de penser différemment les politiques publiques.

Mme Kathleen PINEAU poursuit en présentant une autre application concrète de ces travaux avec le projet mené par le Parc sur la mise en récit dans le cadre de la démarche Destination Katalyse. Elle rappelle que le projet a été porté par sept collectivités territoriales, dont le Parc de Brière avec sur le territoire, la Communauté de communes de Baugeois-Vallée et la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire. Elle indique que le GRAINE Pays de la Loire, association régionale d'éducation à l'environnement, a coordonné le projet et que la Compagnie Spectabilis a été associée au projet, avec la création d'un spectacle « le cabaret des métamorphoses ». Il s'agit ici d'un projet artistique et culturel autour de l'évolution des modes de vie avec l'intention de passer plus nettement de la sensibilisation à la mise en œuvre d'initiatives locales portées collectivement.

Le projet comprenait des ateliers de sensibilisation et de la collecte de témoignages qui venaient nourrir l'écriture du spectacle en produisant des supports et cartographies qui mettaient en lumière les caractéristiques des territoires et les besoins, attentes et idées des citoyens enquêtés. Autant de récits dédiés à alimenter de manière plus large les Plans climat des collectivités concernées.

Une analyse réflexive de la démarche a été réalisée avec l'appui de deux sociologues. Cette analyse a abouti à la rédaction de fiches destinées à transférer la démarche sur d'autres territoires. Elle rappelle ainsi que le Congrès des Parcs 2022 en Brière comprenait un circuit de présentation et de transfert de la démarche Destination Katalyse. La Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du LIFE « Lets go for Climate », s'est intéressée également à ce projet.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que le projet a intéressé de nombreux territoires et a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le journal Libération. Il rappelle que le Parc a eu la chance d'accueillir M. Jean JOUZEL lors de l'évènement de clôture. Ce projet montre qu'il est possible, par la médiation culturelle et les émotions qu'un spectacle peut véhiculer, d'aborder un sujet complexe avec un public très diversifié.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU revient sur la visée du projet Destination Katayse. L'intention était de ne pas s'arrêter à la création culturelle. Le Parc expérimente depuis de nombreuses années des actions de médiation scientifique et de création sur ces sujets. Il s'agissait ici de monter d'un cran dans l'ambition du projet et de permettre, par la diffusion d'actions

pédagogiques et culturelles, l'élaboration et la mise en place d'actions de transition portées par les acteurs des territoires concernés.

M. Thibaut MEURGEY complète en expliquant que ce projet essaime sur le territoire. Le Parc travaille actuellement avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire et le CPIE Touraine-Val de Loire sur la création d'un plan d'action sur les transitions.

Mme Kathleen PINEAU explique que le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a mis en place un cycle de formations sur la question des transitions en s'appuyant sur des témoignages d'acteurs du collège des transitions.

Mme Sophie TUBIANA estime que ce projet est une traduction directe de la mission d'innovation des Parcs.

Mme Kathleen PINEAU présente la quatrième phase de TES. Sur cette nouvelle période, les travaux du Collège se déploieront autour de 3 axes stratégiques : mobiliser les acteurs des Pays de la Loire sur les enjeux de transition notamment par la formation, faire évoluer les modes de vie en continuant à accompagner les territoires et apprendre à gérer en commun les ressources sous contraintes des chocs écologiques. Ce dernier axe ouvre un chantier très innovant.

M. Thibaut MEURGEY explique qu'il a participé à titre personnel à des ateliers organisés par l'association des DGS de France, sur la question des biens communs. Sur l'eau ou l'énergie, les territoires vont devoir penser des politiques publiques qui prennent en compte ces ressources plus que jamais en fragilité. Il constate que la transition, la place du dialogue territorial, de la mise en récit des politiques publiques sont déjà au cœur des réflexions des collectivités. Les apports des chercheurs, acteurs institutionnels et collectivités associées aux travaux de TES sont à cet égard très précieux pour les décisionnaires.

M. Jackie PASSET, Délégué de la commune de La-Ménitré, explique que le Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA) a présenté à la CLE du SAGE un projet de recherche sur l'économie de la ressource en eau. Un groupe de pilotage va être constitué pour y travailler. Le Parc pourrait s'y associer.

Mme Kathleen PINEAU rappelle la nécessité pour les territoires de se saisir en amont de ces sujets, pour anticiper et développer des stratégies d'adaptation. Notre territoire risque demain d'être concerné par des problématiques observées sur des territoires voisins.

M. Michel MATTEI explique que le programme TES peut permettre au Parc de s'appuyer sur des exemples de projets innovants et inspirants. Le collège des transitions apporte, par la diversité des acteurs rassemblés en son sein, une analyse transdisciplinaire très pertinente importante à transférer sur les territoires. Typiquement, il considère que la méthode mise en place dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables est à l'inverse des méthodes qu'il conviendrait d'activer pour produire du commun et permettre d'envisager sereinement les transitions. Produire du commun oblige de définir un cadre de concertation en amont de l'élaboration du projet pour produire une expertise croisée et partagée qui accompagne des décisions nourries. Sur l'énergie, il serait possible, avec l'agglomération de Saumur qui investit ce sujet, de s'inspirer d'autres territoires pour organiser le déploiement de ressources énergétiques locales qui profitent économiquement au territoire.

Mme Kathleen PINEAU constate que les objectifs de TES sont très proches des objectifs de la future charte du Parc.

Mme Sophie TUBIANA cite les engagements du Parc dans le cadre de ce partenariat, à savoir la participation du Parc à l'assemblée générale annuelle de TES, la participation aux travaux du Collectif des acteurs et à certains groupes de travail associés et le versement d'une contribution financière annuelle de 3 000 €, financée dans le cadre des Contrats de Parc.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO est très intéressée par le projet et regrette de ne pas avoir assez de temps pour s'y investir et mobiliser ses collègues élus dans de telles démarches. Elle indique que, lors de la rencontre avec les habitants organisée sur sa commune dans le cadre du projet renaturation, la question de la transition a été citée. Elle estime cependant que

ces démarches demandent de mobiliser beaucoup de temps et s'interroge sur la pertinence de leur mise en place à l'échelle d'une commune telle que la sienne.

M. Thibaut MEURGEY estime qu'une démarche de ce type peut se déployer à l'échelle d'une petite commune.

Pour Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, il s'agit surtout d'une question de disponibilité. Sa commune est peu peuplée et les habitants qui s'investissent sont déjà très mobilisés par d'autres projets tout aussi passionnants.

M. Jean-Marie GENNETEAU, Délégué de la commune de l'Ile-Bouchard, estime que ces sujets peuvent être discutés à l'échelle d'une Communauté de Communes. Ils sont susceptibles de mobiliser des ressources, notamment logistiques, davantage disponibles à cette échelle. Il considère que la volonté politique est également essentielle pour garantir la réussite des projets.

Mme Brigitte GUGLIELMI estime que l'échelle communale permet de mobiliser de manière assez efficiente les citoyens. Les gens se sentent davantage éloignés des communes nouvelles ou Communautés de communes. Ces démarches demandent effectivement un portage important par des élus motivés.

M. Jean-Marie GENNETEAU estime que l'échelon intermédiaire existe, sur un territoire où s'exprime une communauté de liens historiques. Ces liens qui n'existent pas toujours à l'échelle des nouvelles communes ou Communautés de communes peuvent exister sur les anciens territoires. Par exemple, le bouchardais apparait comme un espace pertinent pour mener ce type de projet.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique qu'au niveau du Collège des transitions l'échelle territoriale préconisée est celle du bassin de vie. La question de l'échelle territoriale pertinente pour mener des transitions est aussi un des sujets de recherche et d'expérimentation du collège.

Mme Anne-Sophie ASCHER, Présidente de la Commission Urbanisme et cadre de vie, estime que, dans les petites communes, se sont toujours les mêmes personnes qui se mobilisent et elles s'épuisent.

Mme Brigitte GUGLIELMI considère que l'échelle du bassin de vie est effectivement une échelle pertinente.

Mme Kathleen PINEAU complète en précisant que la définition de cette échelle est très dépendante des contextes et histoires des territoires.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO témoigne de la vitalité qui existe dans sa commune de 265 habitants : sept associations très actives, des collectifs d'artistes, un jardin partagé. La dernière sollicitation de la population sur son expérience du changement climatique dans le cadre du projet « renaturation » mené avec le Parc, a permis de tester l'intérêt des habitants pour ces thématiques. Trente personnes se sont déplacées soit plus de 10 % de la population, elle estime cela très honorable. Elle constate que les personnes dynamiques dans sa commune sont souvent des personnes venues d'ailleurs qui impulsent une nouvelle énergie sur les sujets d'aujourd'hui et donnent envie aux autres habitants de se réinvestir.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- √ valident la convention 2024-2027 avec l'Institut des Mines Télécom (IMT) Atlantique annexée;
- √ déclarent soutenir cette action-recherche à hauteur de 3 000 € par an, sur la période contractualisée :
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Mme Sophie TUBIANA remercie les membres du Bureau et clôture la séance.

# Annexe

# Synthèse des avis formulés par le Parc dans le cadre de la procédure des Zones d'accélération des énergies renouvelables

Nombre d'avis formulés en Indre et Loire – 37 sur 71			
dont	18	positifs sans réserves	
et	17	avec des réserves ou des recommandations	
avec	2	n'ont pas souhaité désigner des ZA ENR	
soit 52% des communes ont sollicité l'avis du Parc (en direct ou via EPCI)			

Nombre d'avis formulés en Maine-et-Loire – 45 sur 45			
dont	27	positifs sans réserves	
et	10	avec des réserves ou des recommandations	
avec	8	n'ont pas souhaité désigner des ZAENR	
soit 100% des communes ont sollicité l'avis du Parc (en direct ou via EPCI)			